

# Parc national de forêts

## Objectif 4. Renforcer la préservation des patrimoines forestiers par une gestion et une exploitation forestières exemplaires

*La multifonctionnalité est la capacité d'une forêt à remplir plusieurs fonctions, simultanément et sur un même espace : accueil de biodiversité faune-flore-fonge, stockage de carbone, production de bois, protection des sols et de la ressource en eau, loisirs, etc. Cette multifonctionnalité est un engagement affiché par tous les propriétaires dans les documents de gestion durable des forêts.*

La multifonctionnalité des forêts est maintenue dans le cœur du Parc national. En particulier, le rôle de production est conservé, avec une vigilance accrue pour la préservation des patrimoines et la recherche du bon état de conservation des écosystèmes forestiers. Les bonnes pratiques de gestion et d'exploitation forestières, en plus de celles en faveur de la naturalité décrites dans l'objectif 3, sont généralisées.

[...]

**Mesure n°3.** Opter pour une exploitation forestière respectueuse des patrimoines

[...]

[...]

**MESURE N°3. OPTER POUR UNE EXPLOITATION FORESTIÈRE RESPECTUEUSE DES PATRIMOINES**

**En complément de la diffusion des bonnes pratiques de gestion forestière dans les forêts du cœur de Parc national, une attention particulière est attendue sur la qualité des exploitations forestières.**

Les projets de desserte, les coupes nocturnes et le transport de bois la nuit sont réglementés car ils sont susceptibles d'avoir un impact visuel ou sonore notable ou peuvent être préjudiciables à la conservation d'une espèce ou d'un milieu.

En forêt, l'utilisation des huiles biodégradables est généralisée et rendue obligatoire : huile hydraulique pour les engins motorisés des professionnels, huile de chaîne pour les

# Parc national de forêts

tronçonneuses des particuliers (dont affouagistes) et des professionnels.

L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sauf, sous certaines conditions, en cas d'attaques parasitaires et pour protéger les plants forestiers de la pression du gibier.

Les exploitants forestiers contribuent à la protection des patrimoines naturels (milieux, espèces), culturels (vestiges archéologiques : murs, épaulements et fossés, tertres, meurgers, bornes, etc.) et paysagers.

Les chantiers d'exploitation sont aussi exemplaires sur les aspects suivants : dégâts aux arbres et aux sols limités, modes de débardage adaptés aux conditions (traction animale, câble...), prise en compte des arbres « bio » et du bois mort, mise en place de cloisonnements, calendrier des coupes et travaux ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux, engins d'exploitation adaptés pour éviter le tassement des sols, kits de franchissement de cours d'eau, rémanents laissés sur place, etc.

Dans les milieux sensibles, des compensations pour les surcoûts liés à des débardages alternatifs sont à rechercher.

La pratique de l'affouage se poursuit dans les forêts du cœur de Parc national, dans le respect du droit des propriétaires, des réglementations en vigueur et des dispositions ci-dessus pour préserver les espèces, les milieux et les vestiges sensibles.

? Voir aussi l'orientation n° 4 - « Développer une gestion et une exploitation forestières plus respectueuses des patrimoines ».

? Voir aussi l'orientation n°11 – « Soutenir et promouvoir une filière bois compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locale de la ressource ».

## ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
- porte à connaissance	- prennent en compte dans leur gestion forestière	ONF
- met en place des outils de suivi.	- participent à des journées de formations, d'échanges ou de sensibilisation	CRPF
- sensibilise		Propriétaires et leur gestionnaires
- recherche et mobilise des outils techniques et financiers.		Entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants
- accompagne des expérimentations		Interprofession

# Parc national de forêts

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Proposer des aides bonifiées à la desserte forestière (pistes, routes) dans le Parc national
- Expérimenter et encourager à la réalisation de chantiers d'exploitation exemplaires
- Proposer des aides (bonifiées) aux ETF (entreprises de travaux forestiers) pour l'acquisition d'engins ou de matériel d'exploitation respectueux

[...]

Pages 30 et 33

Référence ID de l'article : #6320

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-04 09:26